



SEPTEMBRE 2023

www.handicapenergie.fr

COMITE INTERMINISTERIEL DU HANDICAP 2023 : QUELLES MESURES ?



« Décloisonner notre approche et engager en profondeur l'ensemble de nos politiques publiques », c'est l'objectif affiché d'Elisabeth Borne avec « un seul but : améliorer concrètement le quotidien des millions de Français concernés par le handicap ». Elle s'est exprimée le 20 septembre 2023 à l'occasion de son 2e Comité interministériel du handicap (le 8e de l'ère Macron), qui a réuni autour d'elle dix ministres (Lire : Un Comité interministériel du handicap le 20 septembre 2023). Selon Matignon, il se situe dans le sillage de la Conférence nationale du handicap (CNH) du 26 avril 2023, permettant de « réaffirmer le cap ».

Un travail de co-construction avec les asso ?

Ce CIH s'est tenu à Saint-Denis, au sein du Campus Rimbaud de la SNCF. Selon Matignon, le lieu et le moment n'ont pas été choisis au hasard. C'est sur ce site que sont organisées, du 18 au 20 septembre, les 4^e Universités d'été du CNCPH (Conseil national consultatif des personnes handicapées). L'objectif étant ainsi « *d'incarner un travail de co-construction entre les associations du handicap et le gouvernement alors même que le CNCPH voit son mandat 2023-2026 renouvelé* », notamment la présidence de Jérémie Boroy, avec une priorité donnée à l'autoreprésentation des personnes handicapées -au détriment de certaines grosses associations gestionnaires ?

56 mesures au total

Elles font écho à celles annoncées lors de la CNH, pour certaines également évoquées par Fadila Kathabbi, Ministre déléguée aux Personnes handicapées, le 14 septembre dans une interview de rentrée accordée à la presse. En 48 pages, le dossier dresse un bilan des encours et des chantiers à venir et fixe un calendrier dans quatre grands domaines : **emploi, école, accessibilité universelle et simplification des parcours/transformation de l'offre médico-sociale.**

Quelques mesures ?

- Ce CIH apporte également des précisions sur les contours de certaines mesures. Il détaille par exemple la répartition du 1,5 milliard d'euros en faveur de l'accessibilité annoncé en avril par Emmanuel Macron ; ainsi, 300 millions d'euros sur cinq ans seront consacrés aux petits commerces, hôtels, cabinets médicaux (ERP de 5^e catégorie) via le fonds territorial pour l'accessibilité, dont 100 millions dès 2024 avec une

priorité donnée aux territoires qui accueillent les Jeux de Paris 2024. 300 millions pour 2 millions de ces ERP, faites le calcul ! Il réitère par ailleurs l'annonce d'un renforcement des contrôles et des sanctions sur l'accessibilité du bâti mais pas avant 2025.

- Il présente une carte avec les premières projections pour les 50 000 solutions d'accueil pour enfants et adultes promises par Emmanuel Macron d'ici à 2030, région par région. Une circulaire ministérielle, publiée à l'automne 2023, précisera les crédits alloués par région et les conditions de déploiement de ces solutions.
- Le service de repérage, de diagnostic et d'intervention précoce annoncé lors de la CNH sera créé dès 2024 pour les enfants de 0 à 6 ans quel que soit leur handicap. Il est inscrit dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2024.
- A partir de 2024, lancement d'une nouvelle vague de contrôles des établissements et services médico-sociaux, pour s'assurer du respect des droits fondamentaux des personnes accompagnées et de l'application des recommandations des bonnes pratiques professionnelles.
- Dès janvier 2024, le reste à charge des personnes qui emploient directement une aide à domicile sera réduit, la PCH emploi direct passant de 140 à 150 % du salaire brut.
- Aurore Berger, ministre des Solidarités, à l'issue du CIH, a par ailleurs redit que tous les fauteuils roulants seront sans reste à charge à compter de l'été 2024.
- Ce CIH confirme le rapprochement nécessaire entre les acteurs médico-sociaux et l'Education nationale. Ainsi, 3 000 équipes médico-sociales seront déployées pour intervenir directement auprès des élèves dans l'école. Une mission sur ce thème confiée notamment à Lucie Carrasco, personnalité qualifiée, doit rendre ses conclusions en février 2024.
- D'ici la fin 2024, toutes les personnes qui déposent leur premier dossier à la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) pourront obtenir un rendez-vous pour être accompagnées dans leur demande. Un référent sera désigné qui sera joignable directement.
- Ce comité fait par ailleurs un point d'étape sur les dix engagements du manifeste pour un état inclusif.
- Promesse pleine de fraîcheur, un massif forestier sera rendu accessible dans chaque département d'ici 2027, avec le concours de l'ONF (Office national des forêts).

Lire la suite de l'article :

<https://informations.handicap.fr/a-comite-interministeriel-du-handicap-quelles-mesures-35571.php>

TOUS POUR CHACUN LANCE SON LABEL “CLUB SENSIBILISE AU HANDICAP”



Créé par l'association Tous pour Chacun, le label “Club sensibilisé au handicap” a pour objectif de former des clubs de sport à l'accueil des personnes en situation de handicap.

L'association Tous pour Chacun, qui s'est donnée pour mission de sensibiliser le grand public au handicap a créé le label “club sensibilisé au handicap”. Le but : proposer à des clubs et à leurs adhérents de se former à l'accueil des personnes en situation de handicap. Une initiative qui vise à toucher un nouveau public. “Quand on a créé l'association, beaucoup d'évènements qu'on organisait touchait un public déjà sensibilisé à la cause du handicap dans le sport, se rappelle **Wandis Le Hui**, co-fondateur de l'association. Or, notre objectif, c'était aussi de toucher un public qui ne l'était pas. Donc on a réfléchi et on a créé ce label.”

Un partenariat gagnant-gagnant

Pour ce faire, les communes qui ont décidé de s'associer à Tous pour Chacun demandent aux clubs de leur territoire d'obtenir le label "club sensibilisé au handicap" pour bénéficier de subventions. La suite repose sur un partenariat gagnant-gagnant. En échange de leur rôle de sensibiliser les clubs, ces-derniers accueillent pendant tout une journée des enfants membres de l'association, pour leur faire découvrir leur sport. "De notre côté, on met en place des ateliers, et eux, ils nous présentent ce qu'ils font", explique Wandis Le Hui. À la clôture des ateliers de sensibilisation, chaque enfant participant reçoit un diplôme, reconnaissant ainsi son engagement dans la démarche de sensibilisation. De plus, les clubs qui s'investissent activement dans ce projet reçoivent un label "Club Sensibilisé au Handicap" ainsi qu'un drapeau symbolique. Ces récompenses honorifiques soulignent leur engagement en faveur de l'inclusion et de la sensibilisation au handicap.

Tous pour Chacun veut développer le label en métropole

"Par la suite, on peut créer un partenariat avec les clubs qui nous ont accueilli, précise Wandis Le Hui. Il n'y a rien d'obligatoire, mais ça fait partie des possibilités." Pour le moment, le label est principalement tourné vers les clubs corses, mais Tous pour Chacun a pour objectif de le développer aussi en métropole. En Nouvelle-Aquitaine, le projet est d'ailleurs déjà en train de se lancer. Pour contacter l'association si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à les contacter à ces coordonnées : touspourchacun2a@gmail.com ou au 06 76 90 94 30.

LA SEINE-ET-MARNE COMBAT LE HARCELEMENT SCOLAIRE



Un million, c'est le nombre approximatif d'élèves victimes de harcèlement scolaire en France, selon un rapport du Sénat de 2023. Principal facteur aggravant ? La différence, et notamment le handicap. Pour mettre fin à ce fléau, le gouvernement mise notamment sur le programme phare qui vise à prévenir ces discriminations via un réseau de 400 référents académiques et départementaux. Obligatoire dans tous les collèges et les écoles élémentaires depuis la rentrée 2022, il a été étendu aux lycées à la rentrée 2023. Surtout, un tout nouveau décret (n° 2023-782 du 16 août 2023) permet de mieux sanctionner le cyberharcèlement

et d'exclure cinq jours le harceleur, voire de le changer d'école. En complément, plusieurs actions sont menées à l'échelle locale, à l'image du département de Seine-et-Marne qui déploie un nouveau plan d'action afin de sensibiliser les élèves des 132 collèges au handicap. Objectif ? Assurer une scolarisation de qualité pour tous les jeunes via la prise en compte de leurs singularités et de leurs besoins éducatifs.

Respecter chaque différence

Engagé dans ce « combat » depuis septembre 2021, le département, soutenu par l'Education nationale, lance une nouvelle campagne axée, cette année, sur l'inclusion scolaire. Le slogan « Heureux comme on est » et l'affiche (sur l'image ci-dessus), réalisée par l'illustrateur Hey Gee, ont été choisis par des élèves du dispositif ULIS (Unité localisée pour l'inclusion scolaire) du collège Denecourt de Bois-le-Roi. « Près de 5 000 enfants en situation de handicap sont scolarisés dans le second degré en Seine-et-Marne. Cette campagne vise à créer un environnement où chaque différence est respectée et pleinement considérée au sein de notre société », explique le département.

Créer un lien entre élèves et personnes handicapées

Dans les collèges, plusieurs actions vont ainsi être menées en lien avec différentes structures qui accompagnent les personnes en situation de handicap (ADAPEI, AEDE, ESAT...) afin de créer un lien avec les élèves : l'accueil de collégiens dans ces établissements et, a contrario, l'intervention d'associations dans des collèges le temps d'une journée. Il est également prévu de proposer des stages aux élèves de troisième dans des établissements spécialisés ainsi que des conférences aux équipes pédagogiques.

Grâce à une convention établie avec l'APIH (Association d'aidants pour l'inclusion du handicap), des médiateurs, formés à la lutte contre la « *handiphobie* », mèneront également des ateliers de sensibilisation auprès des collégiens.

Des salles de confiance

Ces actions sont la continuité de celles déployées lors du premier plan de lutte contre le harcèlement scolaire intitulé « *Regarde, écoute, parle* » en 2021. Il avait notamment permis la réalisation du documentaire *Derrière les maux*, qui donne la parole à de jeunes victimes afin de briser l'omerta. La Seine-et-Marne a également ouvert des « *salles de confiance* » dans les collèges, « *un lieu neutre où les élèves peuvent se retrouver et évoquer leurs difficultés auprès des autres* ». Six salles supplémentaires devraient être implantées d'ici la fin de l'année scolaire 2023-2024.

Victime ou témoin de harcèlement scolaire ? Il est possible de contacter des conseillers gratuitement par téléphone au numéro national 3020, du lundi au vendredi (sauf jours fériés) de 9h à 20h et le samedi de 9h à 18h, ou au 3018 24h/24 en cas de cyberharcèlement.

LE HANDICAP N'EMPECHE PAS LE TALENT



Regards Croisés est le premier Festival de films courts métrages « Métiers et Handicaps ». Créé en 2009 à l'initiative de l'association l'Hippocampe, ce Festival rassemble déjà autour de lui un grand nombre d'acteurs publics et privés portés par les mêmes valeurs.

Le Festival Regards Croisés contribue ainsi à promouvoir les politiques menées en faveur du handicap, mais aussi à l'échange d'expertises à partir de films où les compétiteurs du Festival expriment en 6 minutes maximum, de manière drôle, décalée ou sérieuse leur vie au travail.

Après Dominique Farrugia l'an dernier, c'est la comédienne et réalisatrice Isabelle Nanty qui présidera le jury de la 15^e édition du festival Regards Croisés, à Saint-Malo. Une cinquantaine de courts-métrages seront présentés en compétition au prochain **festival Regards Croisés, à Saint-Malo, du 8 au 10 novembre 2023.**

Actrice, scénariste et réalisatrice

Un jury sera chargé de les départager ; il sera présidé cette année par l'actrice, scénariste et réalisatrice Isabelle Nanty, triplement nommée aux César, connue pour ses rôles au théâtre et au cinéma, notamment dans *Tatie Danielle*, *Le Fabuleux destin d'Amélie Poulain*, *Astérix et Obélix Mission Cléopâtre* mais aussi les comédies à succès *Les Tuche 1, 2 et 3*. À télévision, elle incarne aussi une avocate dans la série *Munch*, sur TF1.

« Défier les idées reçues »

Au sein du jury de Regards Croisés, Isabelle Nanty sera entourée de professionnels des arts et de la culture mais aussi de représentants des personnes en situation de handicap ou du secteur médico-social. Car la vocation du festival malouin est de « défier les idées reçues en matière de handicap dans le monde du travail ». Les films sélectionnés sont l'œuvre d'amateurs ou de professionnels : en 6 minutes, il s'agit de convaincre que « le handicap est une richesse », afin que les entreprises puissent « poser un regard nouveau, plus éclairé et juste, sur ces salariés 'autrement capables' ».



Autour du film *La Marginale*

À noter que l'édition 2023 débutera le mercredi 8 novembre par une soirée autour du film *La Marginale*, réalisé par Frank Cimièrre avec Corinne Masiero et Vincent Chalambert. La projection sera suivie d'un débat avec l'équipe du film.

LA BELLE ÉTINCELLE : DECOUVREZ QUELLE EST L'HISTOIRE VRAIE DERRIÈRE CE FILM DE M6

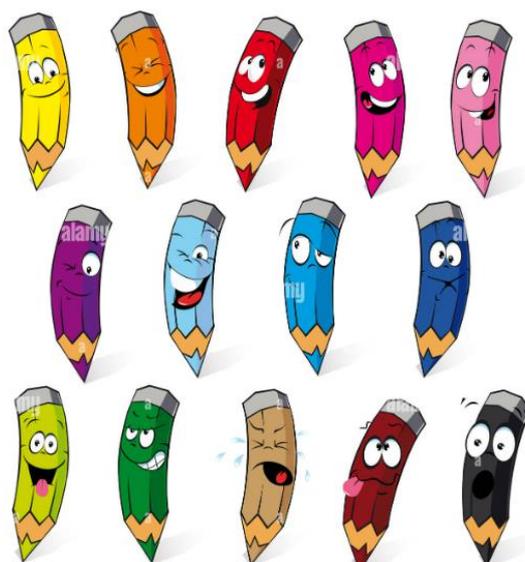


Jeudi 5 octobre 2023 à 21h10, la chaîne M6 diffusera le film intitulé *La belle étincelle*. Ce long-métrage suit l'histoire d'un restaurant dont l'enfant de la propriétaire est atteint de troubles du spectre autistique, et rêve de devenir cuisinier. Mais une histoire vraie se cache derrière le synopsis.

La belle étincelle, film en deux parties de Hervé Mimran, sera diffusé sur M6 jeudi 5 octobre 2023 à 21h10. Le synopsis est le suivant : *"Alors qu'il essuie une polémique ayant entaché son image, Philippe Lamarck, brillant chef étoilé au caractère compliqué, pousse la porte du restaurant La Belle Étincelle pour y prendre les commandes de la cuisine. Ce qu'il ne sait pas, c'est que ce restaurant n'est pas comme les autres..."*. En effet, la propriétaire prénommée Virginie a embauché uniquement **des jeunes porteurs de handicaps cognitifs**. Ce restaurant inclusif a pour but de permettre à Noé, son fils atteint de troubles du spectre autistique, de réaliser son rêve de devenir cuisinier. Dans le rôle du cuisinier, les téléspectateurs pourront retrouver Bernard Campan, comédien et ex-membre des *Inconnus*. Il donnera la réplique à Mélanie Doutey, dans le rôle de la maman et Lionnel Astier, en responsable de salle. Mais derrière cette fiction culinaire se cache **une histoire vraie**. Le restaurant La belle étincelle existe vraiment ! Situé dans le 15^e arrondissement de la capitale, l'établissement est né en 2020 sur une idée de l'association Tremplin extraordinaire. Parmi les 12 salariés, huit sont en situation de handicap. "Accompagnés de psychologues et d'éducateurs spécialisés dans l'insertion professionnelle en milieu ordinaire, ces équipiers (en CDI) s'activent, en salle et en cuisine, sur des postes adaptés aux spécificités de chacun.

Le sujet du film résonne particulièrement chez son producteur, Fabrice Goldstein. En effet, il est lui-même papa d'un enfant autiste, qui a trouvé sa voie au sein de La belle étincelle. Le jeudi 5 octobre 2023, M6 poursuivra la soirée en diffusant le documentaire intitulé **Salariés hors normes** : leur différence fait la différence à partir de 22h50. Le film suit le parcours de quatre adultes atteints de troubles du spectre autistique **rêvant de s'insérer professionnellement**. Le documentaire montrera également les cuisines du restaurant La belle étincelle, où Adeline, jeune femme porteuse de handicap, fera ses **premiers pas dans le monde du travail**. Réservez votre soirée télé !

Bonne rentrée !



Ont participé à ce numéro :

Jean François CHOLAT, Olivier RAYMOND

Conception/Rédaction : Sophie GUILLARD

www.handicapenergie.fr

Contact : contact@handicapenergie.fr

Vous recevez cette newsletter car votre adresse postale ou votre adresse mail est référencée dans notre base de données. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.

Nos Partenaires

